

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LES FORMULAIRES CRIMINELS

Veillez suivre les instructions ci-dessous pour remplir les formulaires criminels.

PREMIÈRE ÉTAPE : Sélectionnez « *Autoriser le contenu* ».

CHAMPS

Les champs suivants sont les seuls qui peuvent être modifiés dans les formulaires :

Est une case à cocher ordinaire. Cliquez dessus pour ajouter ou supprimer un x.

Est un champ de texte.

Le Formulaire conjoint de conférence préparatoire (CR/2019-02) contient aussi des fonctions automatiques afin de réduire le contenu qui ne s'applique pas à la cause en question.

S.O. Est une case à cocher qui fait basculer le texte entre « *visible* » et « *masqué* ». Cliquez dessus pour cacher, lors de l'impression, les sections du formulaire qui ne sont pas nécessaires.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de cette fonction automatique, cliquez sur **Fichier > Options > Affichage** et assurez-vous que la case « Texte masqué » n'est pas cochée.

NAVIGATION DANS LES FORMULAIRES

Afin de naviguer facilement dans les formulaires, ouvrez le volet de navigation en cliquant sur **Affichage > Volet de navigation**. Toutes les sections des formulaires s'affichent dans le volet de navigation. Cliquez sur les titres pour atteindre la section correspondante dans le document. Pour plus d'explications, [cliquez ici](#).

JURISPRUDENCE ET LÉGISLATION

Dans plusieurs sections des formulaires, la jurisprudence pertinente de la Cour suprême et de la Cour d'appel est mentionnée dans les zones grises. Cliquez sur l'hyperlien dans la référence afin d'accéder à la décision en ligne.

Les dispositions législatives mentionnées dans les formulaires sont également accessibles en ligne par des hyperliens. Cliquez sur l'hyperlien afin d'accéder au texte de la disposition sur CanLII ou LégisQuébec.

SECTIONS RÉSERVÉES À LA DÉFENSE

Les sections en mauve et les cases à cocher qui sont en jaune sont réservées à la Défense. Seule la Défense peut répondre à ces questions et cocher ces cases.

SECTIONS RÉSERVÉES AUX JUGES

Les formulaires contiennent des sections en rouge pour les commentaires du/de la juge. Il est strictement interdit aux parties d'ajouter des commentaires dans ces sections. Les commentaires du/de la juge demeurent confidentiels, à moins qu'il/elle ne choisisse de les partager avec les parties.

SAUVEGARDE DES FORMULAIRES

Pour sauvegarder les formulaires et conserver leurs fonctions automatiques, cliquez sur « *Enregistrer sous* » et choisir l'option Word 97-2003 Document (*.doc).